

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260310-DCM202604-DE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	14 + 6 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
6 mars 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESSE, Daniel ZONCA, Mesdames Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Brigitte MARTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Sylvie THIERY a donné pouvoir à Sandrine MONTIGNY
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Michèle FROMENTIN
- Monsieur Philippe De TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC
- Madame Nathalie DUPUIS a donné pouvoir à Vincent MENU
- Madame Nathalie LAVAL a donné pouvoir à Thierry TELLIER
- Monsieur Jérôme VILAIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN

Étaient excusés

- Monsieur Aurélien TARANNE
- Monsieur Claude BOISSAY
- Monsieur Olivier JOUIN

Le quorum atteint, la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Michèle FROMENTIN

2026.04 -Travaux de voirie - Attribution du marché de voirie rue du Fourneau

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et suivants, R2123-1 et suivants,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence pour un marché public de travaux à procédure adaptée fixant au 30 janvier 2026 la date limite de remise des plis,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2026,

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de la rue du Fourneau dont l'objectif est d'assurer la sécurité des usagers de cette rue a été étudié par le bureau d'étude INCA, maître d'œuvre. Son analyse des offres a été effectuée en fonction d'une note technique (60%) et d'une note financière (40%).

Trois candidats ont participé au marché. La société BSTP a obtenu la meilleure note finale pour un montant de 204 556.00€ HT soit 245 467.20€TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de la rue du Fourneau à l'entreprise BSTP située à Ingré (45), pour un montant de 204 556.00€ HT soit 245 467.20€ TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer le marché et tout document afférent.

**La secrétaire de séance,
Michèle FROMENTIN**



**Le Maire,
Gérard CORGNAC**



Certifié exécutoire après affichage le 19/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260310-DCM202605-DE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	14 + 6 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
6 mars 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESSE, Daniel ZONCA, Mesdames Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Brigitte MARTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Sylvie THIERY a donné pouvoir à Sandrine MONTIGNY
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Michèle FROMENTIN
- Monsieur Philippe De TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC
- Madame Nathalie DUPUIS a donné pouvoir à Vincent MENU
- Madame Nathalie LAVAL a donné pouvoir à Thierry TELLIER
- Monsieur Jérôme VILAIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN

Étaient excusés

- Monsieur Aurélien TARANNE
- Monsieur Claude BOISSAY
- Monsieur Olivier JOUIN

Le quorum atteint, la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Michèle FROMENTIN

2026.05 - Travaux de voirie - Attribution du marché de voirie rue du Clos de Montreuil

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et suivants, R2123-1 et suivants,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence pour un marché public de travaux à procédure adaptée fixant au 30 janvier 2026 la date limite de remise des plis,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2026,

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de la rue du Clos de Montreuil dont l'objectif est d'assurer la sécurité des usagers de cette rue, a été étudié par le bureau d'étude INCA, maître d'œuvre. Son analyse des offres a été effectuée en fonction d'une note technique (60%) et d'une note financière (40%).

Trois candidats ont participé au marché. La société EUROVIA CENTRE LOIRE a obtenu la meilleure note finale pour un montant de 249 000.00€ HT soit 298 800.00€ TTC

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260310-DCM202605-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de la rue du Clos de Montreuil à l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE située à Saint-Cyr-en-Val (45), pour un montant de 249 000.00€ HT soit 298 800.00€ TTC;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer le marché et tout document afférent.

**La secrétaire de séance,
Michèle FROMENTIN**

**Le Maire,
Gérard CORGNAC**

Certifié exécutoire après affichage le ... 19/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260310-DCM202606-DE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	14 + 6 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
6 mars 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESSÉ, Daniel ZONCA, Mesdames Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Brigitte MARTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Sylvie THIERY a donné pouvoir à Sandrine MONTIGNY
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Michèle FROMENTIN
- Monsieur Philippe De TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC
- Madame Nathalie DUPUIS a donné pouvoir à Vincent MENU
- Madame Nathalie LAVAL a donné pouvoir à Thierry TELLIER
- Monsieur Jérôme VILAIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN

Étaient excusés

- Monsieur Aurélien TARANNE
- Monsieur Claude BOISSAY
- Monsieur Olivier JOUIN

Le quorum atteint, la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Michèle FROMENTIN

2026.06 - Ressources humaines – Service de médecine préventive du CDG 45 – Renouvellement de la convention d'adhésion– Approbation et autorisation de signer

Monsieur Vincent MENU rappelle que par délibération n°2022-50 en date du 12 décembre 2022, la Commune a passé convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret (CDG45) pour adhérer à son service de médecine préventive, pour une durée de trois ans. La présente convention vient à terme au 31/12/2025. Aussi il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à ce service et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants s'y afférant. Pour rappel, ce service assure des missions de surveillance médicale des agents et de prévention globale en santé et sécurité au travail. Le montant annuel de la participation dû par la collectivité signataire de la présente convention en échange de ces missions, est fixé à un taux de cotisation additionnel de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité pour les collectivités adhérentes (montant inchangé).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique Territoriale du Loiret pour trois nouvelles années (du 01/01/2026 au 31/12/2028);
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention afférente et tout document afférent à ce dossier

La secrétaire de séance,
Michèle FROMENTIN



Le Maire,
Gérard CORGNAC



Certifié exécutoire après affichage le 19/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	14 + 6 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
6 mars 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESSÉ, Daniel ZONCA, Mesdames Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Brigitte MARTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Sylvie THIERY a donné pouvoir à Sandrine MONTIGNY
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Michèle FROMENTIN
- Monsieur Philippe De TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC
- Madame Nathalie DUPUIS a donné pouvoir à Vincent MENU
- Madame Nathalie LAVAL a donné pouvoir à Thierry TELLIER
- Monsieur Jérôme VILAIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN

Étaient excusés

- Monsieur Aurélien TARANNE
- Monsieur Claude BOISSAY
- Monsieur Olivier JOUIN

Le quorum atteint, la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Michèle FROMENTIN

2026.07 - Finances – Vote des taux 2026 de la fiscalité locale

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts (CGI),

Vu les dispositions de l'article 1636 B *sexies* I.-4. du CGI permettant aux communes dont le taux de TH déterminé dans les conditions de droit commun est inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département, de le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5 % de cette moyenne,

Monsieur Vincent MENU, Adjoint aux finances, rappelle que le Conseil Municipal doit délibérer chaque année sur les taux des taxes directes locales. Au vu de la situation financière saine de la commune, il est proposé de laisser les taux constants pour l'année 2026.

Les taux communaux proposés sont donc les suivants :

	2024	2025	2026
TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI	41,57 %	41,57 %	41,57 %
TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI	44,08 %	44,08 %	44,08 %
TAXE HABITATION POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	15,01 %	15,01 %	15,01 %

Le taux de la taxe d'habitation est identique à celui de 2019. Les taxes sur le bâti et le non bâti sont inchangées depuis 2015.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260310-DCM202607-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - taxe d'habitation : 15.01%
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.57 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.08 %
- **CHARGE** Monsieur le maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document y afférent.

La secrétaire de séance,
Michèle FROMENTIN

Le Maire,
Gérard CORGNAC

Certifié exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le 19/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260310-DMC202608-DE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	14 + 6 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
6 mars 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESSÉ, Daniel ZONCA, Mesdames Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Brigitte MARTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Sylvie THIERY a donné pouvoir à Sandrine MONTIGNY
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Michèle FROMENTIN
- Monsieur Philippe De TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC
- Madame Nathalie DUPUIS a donné pouvoir à Vincent MENU
- Madame Nathalie LAVAL a donné pouvoir à Thierry TELLIER
- Monsieur Jérôme VILAIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN

Étaient excusés

- Monsieur Aurélien TARANNE
- Monsieur Claude BOISSAY
- Monsieur Olivier JOUIN

Le quorum atteint, la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Michèle FROMENTIN

2026.08 - Finances – Attribution 2026 de subvention aux associations

Monsieur Thierry TELLIER, Adjoint aux associations, informe que le bureau municipal a étudié les demandes de subventions reçues. Il est proposé de reconduire les montants de 2025 suivants :

	Montants attribués 2025	Proposition 2026	Vote
Associations cléricaises			
AASC générale	17 700,00 €	17 700.00	Unanimité
ABCD Parents d'élèves	130,00 €	pas de demande	
Amicale des chasseurs	110,00 €	110.00	Unanimité
Arche des souvenirs	830,00 €	830.00	Unanimité
Ass. Mat. Les Calinoux	160,00 €	160.00	Unanimité
Ass. Mat. Les Marmousets	160,00 €	160.00	Unanimité
Association aux Alentours	400,00 €	400.00	Unanimité

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260310-DMC202608-DE



Cercle Albert de Mun	420,00 €	420.00	
Cléry Handball	260,00€	260,00€	vote Unanimité
Cléry Son Histoire en Lumière	1 860,00 €	1 860.00	Unanimité
Comité des Fêtes	700,00 €	700.00	Guillaume MARESSE n'a pas pris part au vote Unanimité
Confrérie vigneronne	310,00 €	pas de demande	
Coopérative scolaire élémentaire	310,00 €	pas de demande	
Création Accueil	210,00 €	210,00	Unanimité
Crick For Zik		250.00	Unanimité
Diagonales	160,00 €	160.00	Unanimité
Enfants des écoles	420,00 €	420,00	Unanimité
FNACA Cléry	110,00 €	pas de demande	
Harmonie de Cléry	8 100,00 €	8 100.00	Unanimité
Jumelage Cléry Haiti	110,00 €	110.00	Vincent MENU n'a pas pris part au vote Unanimité
Les Amis de l'Orgue	250,00 €	pas de demande	Unanimité
Les Genêts d'Or	250,00 €	250.00	Unanimité
Loisirs détente	210,00 €	210.00	Unanimité
Lumières sur Notre Dame	830,00 €	830.00	Vincent MENU n'a pas pris part au vote Unanimité
Moto Club Saint André	285	285.00	Unanimité
Pêche Meung-sur-Loire	110,00 €	pas de demande	
Secours catholique	110,00 €	110.00	Unanimité
Section Cléry de la SHOL	260,00 €	260.00	Thierry TELLIER n'a pas pris part au vote Unanimité
Voix d'Art Doux	170,00 €	160.00	Unanimité
Organismes non cléricaux intervenants partiellement pour des bénéficiaires sur Cléry-Saint-André			
MFR de Férolles	52,00 €	50.00	Unanimité
MFR de Chaingy	52,00 €	50.00	Unanimité
PEP'S 45		50.00	Unanimité
Racines du Pays Loire Beauce	110,00 €	pas de demande	
GRAHS Sologne	50,00 €	pas de demande	
Les Villes Johanniques	200,00 €	pas de demande	
TOTAL (article 65748)		33 215	

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260310-DMC202608-DE

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016 ;

Considérant les propositions d'attribution de subventions communales aux associations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix POUR et 1 ABSTENTION (M BUBENHEIMER)

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations pour les montants indiqués,
- **DIT** que de nouvelles délibérations pourront être prises au cours de l'année pour les associations qui déposeront un dossier, avant le 1^{er} juillet de l'année

La secrétaire de séance,
Michèle FROMENTIN



Conforme

Le Maire,
Gérard CORGNAC



Certifié exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le 19/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	14 + 6 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
6 mars 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESSE, Daniel ZONCA, Mesdames Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Brigitte MARTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Sylvie THIERY a donné pouvoir à Sandrine MONTIGNY
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Michèle FROMENTIN
- Monsieur Philippe De TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC
- Madame Nathalie DUPUIS a donné pouvoir à Vincent MENU
- Madame Nathalie LAVAL a donné pouvoir à Thierry TELLIER
- Monsieur Jérôme VILAIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN

Étaient excusés

- Monsieur Aurélien TARANNE
- Monsieur Claude BOISSAY
- Monsieur Olivier JOUIN

Le quorum atteint, la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Michèle FROMENTIN

2026.09 - Finances – Attribution d'une aide financière aux voyages scolaires

Monsieur le Maire informe que la commune de Cléry-Saint-André a été sollicitée pour participer financièrement à des voyages scolaires en 2026 :

- ❖ Ecole des Bergerêts : Classe de mer, 2 classes
- ❖ Ecole de Mareau aux Prés, classe de mer, 1 élève cléricois
- ❖ Collège de Cléry Saint André, Voyage des 3^{èmes} en Angleterre, 45 collégiens cléricois
- ❖ Ecole privée Notre Dame, Classe découverte en Normandie, 7 enfants cléricois

Le Ministère de l'Education Nationale encourage ce type de voyages qui ont cependant un coût important. Le Conseil départemental du Loiret participant de moins en moins à leur financement, le reste à charge pour les familles peut s'avérer élevé.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260310-DCM202609-DE



Monsieur le maire trouve intéressant de pouvoir aider les familles cléricoises et de prendre part à ces voyages pédagogiques. Aussi, il propose que la commune participe à hauteur de 40 euros par collégien et 100€ par élève en primaire. L'aide sera versée directement à l'organisme d'accueil ou à l'établissement scolaire ou à la famille, sous réserve d'un justificatif de participation au voyage.

Vu l'article L2121-29 du code des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la municipalité d'aider les familles cléricoises à participer aux voyages scolaires ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **DECIDE** de verser une aide de 100€ par élève en primaire et 40 euros par collégiens cléricois
- **CHARGE** le Maire ou l'Adjoint à l'éducation d'arrêter la liste des élèves éligibles à cette aide.

La secrétaire de séance,
Michèle FROMENTIN

Le Maire,
Gérard CORGNAC

Certifié exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le 19/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	14 + 6 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
6 mars 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESSE, Daniel ZONCA, Mesdames Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Brigitte MARTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Sylvie THIERY a donné pouvoir à Sandrine MONTIGNY
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Michèle FROMENTIN
- Monsieur Philippe De TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC
- Madame Nathalie DUPUIS a donné pouvoir à Vincent MENU
- Madame Nathalie LAVAL a donné pouvoir à Thierry TELLIER
- Monsieur Jérôme VILAIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN

Étaient excusés

- Monsieur Aurélien TARANNE
- Monsieur Claude BOISSAY
- Monsieur Olivier JOUIN

Le quorum atteint, la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Michèle FROMENTIN

2026.10 - Finances – Approbation du compte de gestion 2025 pour le budget principal

Monsieur Vincent MENU informe du Compte de Gestion présenté par le comptable public au titre de l'année 2025.

Au vu de la présentation du budget 2025, de son exécution en recettes et en dépenses et des inscriptions en restes à réaliser à recouvrer et à payer, il a été constaté que Madame la Trésorière de Meung sur Loire a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte de gestion 2025 du budget principal ;

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260310-202610-BF

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal du comptable public pour l'exercice 2025
- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2025 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer

**La secrétaire de séance,
Michèle FROMENTIN**



Conforme,

**Le Maire,
Gérard CORGNAC**



Certifié exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le 19/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	14 + 6 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
6 mars 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESSE, Daniel ZONCA, Mesdames Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Brigitte MARTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Sylvie THIERY a donné pouvoir à Sandrine MONTIGNY
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Michèle FROMENTIN
- Monsieur Philippe De TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC
- Madame Nathalie DUPUIS a donné pouvoir à Vincent MENU
- Madame Nathalie LAVAL a donné pouvoir à Thierry TELLIER
- Monsieur Jérôme VILAIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN

Étaient excusés

- Monsieur Aurélien TARANNE
- Monsieur Claude BOISSAY
- Monsieur Olivier JOUIN

Le quorum atteint, la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Michèle FROMENTIN

2026.11 - Finances – Approbation du compte administratif 2025 et affectation du résultat

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le conseil administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président qui est le plus âgé de l'assemblée. En conséquence, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel ZONCA, doit procéder au vote du compte administratif dressé par M. le maire après s'être fait présenter le compte de gestion, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur Vincent MENU, Adjoint aux finances, détaille au Conseil Municipal le compte administratif présenté par l'ordonnateur au titre de l'année 2025. Les documents détaillés ont été transmis aux membres du Conseil Municipal le 20 février 2026 :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice	1 985 640.94 €	1 536 459.35 €	-449 181.59 €
Résultat antérieur reporté			+ 419 210.25 €
Résultat à affecter D001 (déficit)			-29 971.34 €
Reste à réaliser (RAR)	137 125.35	492 669.95	+355 544.60 €
Résultat avec RAR			+325 573.26 €

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice	2 764 409.23 €	3 379 531.82 €	+ 615 122.59 €
Résultat antérieur reporté			+ 212 414.80 €
Résultat à affecter			+ 827 537.39 €

Constate, dans le cadre des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du CGCT, la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le maire sort de la pièce pour le vote du compte administratif.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 18 février 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-14 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte administratif 2025 du budget principal conforme aux écritures du compte de gestion 2025 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur MENU ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres

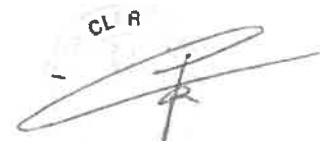
- **APPROUVE** le compte administratif 2025 présentant un excédent de fonctionnement de 827 537.39€ et un déficit d'investissement de 29 971.34€,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **CONSTATE** l'existence de restes à réaliser en recettes de 492 669.95€ et en dépenses de 137 125.35€
- **DECIDE D'AFFECTER**
 - Compte 1068 : 500 000€ du résultat de fonctionnement à la section d'investissement pour financer les investissements nouveaux de 2026
 - R002 : 327 537.39€ à la section de fonctionnement pour comptabiliser le résultat excédentaire
 - D001 : 29 971.34€ à la section d'investissement pour comptabiliser le résultat déficitaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

Conforme,

La secrétaire de séance,
Michèle FROMENTIN



Le Maire,
Gérard CORGNAC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	14 + 6 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
6 mars 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESSE, Daniel ZONCA, Mesdames Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Brigitte MARTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Sylvie THIERY a donné pouvoir à Sandrine MONTIGNY
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Michèle FROMENTIN
- Monsieur Philippe De TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC
- Madame Nathalie DUPUIS a donné pouvoir à Vincent MENU
- Madame Nathalie LAVAL a donné pouvoir à Thierry TELLIER
- Monsieur Jérôme VILAIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN

Étaient excusés

- Monsieur Aurélien TARANNE
- Monsieur Claude BOISSAY
- Monsieur Olivier JOUIN

Le quorum atteint, la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Michèle FROMENTIN

2026.12 - Finances – Vote du budget primitif 2026

Monsieur Vincent MENU présente le projet de budget primitif pour l'année 2026. Il rappelle les informations principales du projet telles qu'elles ont été présentées dans le cadre des orientations budgétaires. Le projet de budget a été soumis à l'examen de la commission finances le 18 février 2026.

Une note de présentation du budget a été transmise à tous les conseillers ainsi que les tableaux de présentation en date du 20 février 2026.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 18 février 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-14 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260310-20262103-BF

Sur le rapport présenté par Monsieur MENU ;

Le projet de budget 2026, présenté en équilibre, s'élève à 5 748 844.05 € qui se répartissent ainsi :

- 3 485 614.39 € pour la section de fonctionnement,
- 2 263 229.66 € pour la section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 Pour, 1 Abstention (M BUBENHEIMER), 3 Contre (MME CAZEAUDUMEC, MME ROMASTIN, le pouvoir de M VILAIN à MME ROMASTIN),

- **OPTE** pour le vote des dépenses d'investissement par opération,
- **APPROUVE** le projet de budget primitif présenté et charge Monsieur le Maire de son exécution,
- **APPROUVE** le maintien de l'allocation de Noël aux agents communaux considérant que les crédits sont inscrits au budget et conformément à l'article L.714-4 du code de la fonction publique territoriale,
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document y afférent.

La secrétaire de séance,
Michèle FROMENTIN



Conforme,

Le Maire,
Gérard CORGNAC



Certifié exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le 20/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	14 + 6 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
6 mars 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESE, Daniel ZONCA, Mesdames Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Brigitte MARTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Sylvie THIERY a donné pouvoir à Sandrine MONTIGNY
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Michèle FROMENTIN
- Monsieur Philippe De TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC
- Madame Nathalie DUPUIS a donné pouvoir à Vincent MENU
- Madame Nathalie LAVAL a donné pouvoir à Thierry TELLIER
- Monsieur Jérôme VILAIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN

Étaient excusés

- Monsieur Aurélien TARANNE
- Monsieur Claude BOISSAY
- Monsieur Olivier JOUIN

Le quorum atteint, la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Michèle FROMENTIN

2026.13 - Finances – Tarifs communaux 2026

Monsieur Vincent MENU présente les propositions d'évolution des tarifs municipaux pour l'année 2026. Les tarifs municipaux restent identiques à l'année 2025.

Locations de salles municipales :

		Clérycois	Extérieur
Espace Loire Particuliers, entreprises, associations non cléricoises	Le Week-end (samedi + dimanche) ou La Journée (en semaine)	486 €	755 €
	Majoration Chauffage du 1 ^{er} octobre au 31 mars	74 €	74 €
Espace Loire Associations cléricoises	Location Journée	217 €	

Espace Ardoux Particuliers, entreprises, associations non cléricoses	Location Journée	139 €	217 €
Espace Ardoux Associations cléricoses	Location Journée	108 €	
Maison des Arts et de la création Tous	Semaine d'expo (du lundi au dimanche)	72 €	72 €

Il est précisé que les tarifs de location pour les associations cléricose ne sont pas appliqués puisqu'elles bénéficient de la location gratuite des salles, en revanche, ce tarif est celui qui sert de référence pour l'évaluation des avantages en natures apportés par la commune à ces associations. Il est précisé que pour toutes les autres salles (Maison des associations, etc.) qui ne sont pas listées ci-dessous, il est utilisé en cas de besoin le tarif de référence de l'espace Ardoux.

Location de matériels :

Tente 8x5	135 €
-----------	-------

Droits de Place :

Permanents	Marché hebdomadaire et marchands ambulants	Mètre linéaire / jour	1,20 €
	Droit de terrasse et d'occupation du domaine public	Mètre carré / an	4,00 €
	Ventes au déballage (camions...)	Forfait / journée	55 €
	Cirques	Forfait	90 €
Foire aux pommes	Manège	Forfait	30 € à 120 €
Marché villageois	1 emplacement sous tente 3x3	Forfait	10 €

Encarts dans le bulletin municipal :

1/8° de page	105 €
1/4 de page	200 €
1/2 de page	295 €
Page entière	370 €
4 ^{ème} de couverture	450 €

Photocopies :

Particuliers	Noir et blanc	Couleur
A4	0,25 €	0,40 €
A3	0,50 €	0,80 €

Pour les associations cléricoses, les copies N&B demeurent offertes mais les copies couleurs sont facturées à prix coutant. Les associations doivent désormais fournir leur papier (sinon celui-ci facturé 5 cts par feuille A4).

Associations cléricoses	Noir et blanc	Couleur
A4	Gratuit	0,10 €
A3	Gratuit	0,20 €

Capture et dépôt d'animaux divagants :

Forfait de capture	50 € / animal
Forfait de garde (dès le jour de capture)	10 € / jour / animal
Forfait d'identification si non pucé	65 € / animal

Cimetière municipal :

	10 ans	30 ans	50 ans	Renouvellement 15 ans	Renouvellement 30 ans
Concession		330 €	550 €	165 €	330 €
Cavurne	390 €	610 €			
Colombarium (petit)	320 €	540 €			
Colombarium (grand)	370 €	590 €			

L'inhumation d'un corps ou d'une urne supplémentaire dans une concession existante engendre l'application du droit de superposition fixé à 70 €. Ce droit s'applique aux concessions acquises ou renouvelées depuis le 1^{er} février 2016, date d'instauration du droit de superposition.

La dispersion des cendres au jardin du souvenir n'est pas soumise à une tarification.

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la proposition de maintenir les tarifs en vigueur ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres ;

- **APPROUVE** les tarifs municipaux TTC tels que proposés et de dire qu'ils entrent en vigueur le 1^{er} mai 2026.

La secrétaire de séance,
Michèle FROMENTIN



Conforme,

Le Maire,
Gérard CORGNAC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ****SÉANCE DU 10 MARS 2026**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	14 + 6 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
6 mars 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESSÉ, Daniel ZONCA, Mesdames Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Brigitte MARTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Sylvie THIERY a donné pouvoir à Sandrine MONTIGNY
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Michèle FROMENTIN
- Monsieur Philippe De TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC
- Madame Nathalie DUPUIS a donné pouvoir à Vincent MENU
- Madame Nathalie LAVAL a donné pouvoir à Thierry TELLIER
- Monsieur Jérôme VILAIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN

Étaient excusés

- Monsieur Aurélien TARANNE
- Monsieur Claude BOISSAY
- Monsieur Olivier JOUIN

Le quorum atteint, la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Michèle FROMENTIN

2026.14 – Révision du bail commercial de l'étoile**Exposé :**

M CHAMPENOIS, Adjoint aux travaux, explique que la société « L'Etoile » a acquis le droit au bail appartenant à la Société Chrono pizza le 31 octobre 2024 pour exploiter un commerce de restauration rapide au 111 rue du Maréchal Foch à Cléry Saint André. Ce nouvel acquéreur a souhaité mettre aux normes le système d'évacuation des vapeurs de cuisine mais le projet est irréalisable techniquement. Ainsi une partie de son local loué ne peut servir que de réserve.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de Commerce et notamment les articles L145-33 et suivants

Vu la signature de la cession de fonds de commerce en date du 31 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260310-DCM202614-DE



Considérant l'exposé de M CHAMPENOIS, Adjoint aux travaux

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** une baisse du loyer à 300€ par mois à partir de la signature du bail modifié.

La secrétaire de séance,
Michèle FROMENTIN

Conforme,

Le Maire,
Gérard CORGNAC

Certifié exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le 19/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	14 + 6 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
6 mars 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESE, Daniel ZONCA, Mesdames Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Brigitte MARTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Sylvie THIERY a donné pouvoir à Sandrine MONTIGNY
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Michèle FROMENTIN
- Monsieur Philippe De TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC
- Madame Nathalie DUPUIS a donné pouvoir à Vincent MENU
- Madame Nathalie LAVAL a donné pouvoir à Thierry TELLIER
- Monsieur Jérôme VILAIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN

Étaient excusés

- Monsieur Aurélien TARANNE
- Monsieur Claude BOISSAY
- Monsieur Olivier JOUIN

Le quorum atteint, la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Michèle FROMENTIN

2026.15 - Délibération : Demande de subventions auprès de la DRAC pour la restauration de la façade ouest de la basilique

Exposé :

M MENU explique que la DRAC soutient les dépenses de conservation et de restauration sur les immeubles classés comme la basilique jusqu'à 30%. C'est un accompagnement financier sur la phase de conception de la mission de maîtrise d'œuvre sur laquelle il faudra recueillir une ou plusieurs propositions d'honoraire. Ces honoraires seront indexés sur le montant total des travaux. Ces derniers ont été présentés lors de la commission générale du 30/04/2025 s'élevant à 2 951 659.00€ HT, suite à la remise du diagnostic établi par le cabinet Régis Martin.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260310-DCM202615-DE



Vu le décret n°2018-514 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement des communes ;

Considérant l'exposé de M MENU, Adjoint au patrimoine ;

Après avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité décident :

- **De solliciter le soutien financier de la DRAC ;**
- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent**

**La secrétaire de séance,
Michèle FROMENTIN**

Conforme,

**Le Maire,
Gérard CORGNAC**

Certifié exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le 19/03/2026